

SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

RAPPORT ANNUEL 2021

COMMISSION D'INDEMNISATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE



COMMISSION D'INDEMNISATION ÉGLISE CATHOLIQUE SUISSE

La commission d'indemnisation se conforme aux « Directives de la CES et de la VOS'USM concernant le versement d'indemnisations aux victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits » (directives d'indemnisation) pour attribuer des indemnisations à des victimes d'abus sexuels commis par des responsables pastoraux, des membres d'ordre religieux et des collaborateurs de l'Église catholique suisse, qui, légalement prescrits pour l'État et l'Église, ne peuvent plus faire l'objet d'une procédure formelle.

La commission d'indemnisation examine toutes les demandes qui lui sont présentées par une commission d'experts en général diocésaine, voire supra-diocésaine, ou toute autre instance habilitée à le faire et décide si la victime a droit à une indemnisation du fonds créé par la CES, la RKZ et la VOS'USM.

Membres

Liliane Gross, présidente de la commission d'indemnisation, secrétaire générale adjointe du conseil synodal de l'Église catholique du canton de Zurich, Hirschengraben 66, 8001 Zurich, Tél. 044 266 12 10, genugtuung.kathch@gmail.com

Renata Asal-Steger, présidente de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse, présidente du conseil synodal de l'Église cantonale catholique-romaine du canton de Lucerne

Frère Didier Boillat, OP, directeur de la Mission catholique de langue française de Zurich

Judith Köppel, psychothérapeute ASP / thérapeute du souffle IKP, théologienne

Christian Zürni, spécialiste FMH de pédopsychiatrie et psychothérapie

Activités

La commission d'indemnisation tient une séance durant l'année sous revue, par visioconférence à cause de la pandémie. Elle reçoit en tout 9 demandes d'indemnisation et décide de répondre à 13 (4 de l'année) d'entre elles par une indemnisation pour un total de CHF 240'000.

Le nombre de demandes déposées a diminué de moitié environ par rapport à l'année précédente mais il n'est, à l'heure actuelle, pas possible d'évaluer avec certitude le nombre des demandes pour les prochaines années.

Les charges de la commission d'indemnisation se montent à CHF 8'690. Les informations détaillées se trouvent dans la statistique 2021.

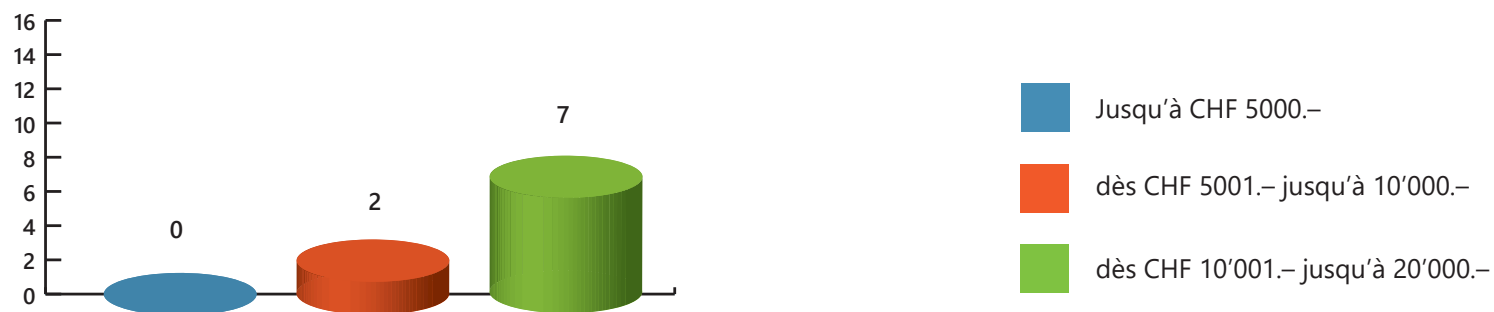
Suite à la réponse positive aux organes pourvoyeurs du fonds (CES, Conférence centrale et VOS'USM) concernant une quatrième réalimentation du fonds en décembre 2020 et puisque seules 9 demandes d'indemnisation ont été déposées durant l'année sous revue, aucune demande de réalimentation supplémentaire n'est nécessaire pour l'année en cours. Le solde du compte du fonds s'élève à CHF 419'715.02 pour le 31.12.2021.

STATISTIQUES 2021

A. Propositions d'indemnisation enregistrées et octroi d'indemnités à des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et aujourd'hui prescrits

	Propositions				Indemnités versées		
	Propositions d'indemnités	Décisions positives	Décisions négatives	Décisions en suspens	Jusqu'à CHF 5000	dès CHF 5001 jusqu'à 10'000	dès CHF 10'001 jusqu'à 20'000
Total	9	9	0	0	0	2	7

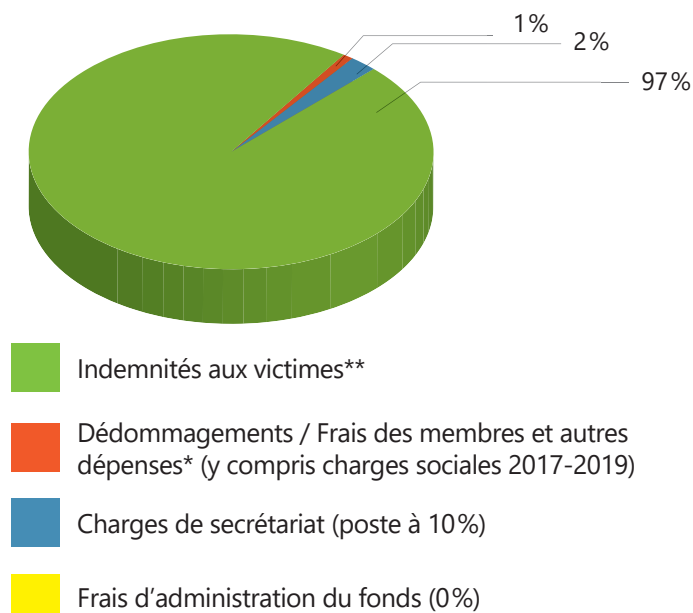
Nombre et importance des indemnités versées



STATISTIQUE 2021

B. Indemnités versées et frais de la commission d'indemnisation (pourcentages arrondis)

	Coûts à charge du fonds d'indemnisation				
	Indemnités versées à des victimes**	Dédommagements/frais des membres et autres dépenses* (y compris charges sociales 2021)	Frais de secrétariat (emploi à 5%)	Frais d'administration du fonds*	Total
In CHF (arrondi)	CHF 240'000	CHF 2580	CHF 5635	CHF 475	CHF 248'690
En pourcentage	96,51%	1,04%	2,27%	0,19%	100,00%



* Ces charges ont été encourues en 2021, mais ce n'est qu'au début 2022 qu'elles ont été débitées partiellement du fonds.

** Pour 4 cas concernant l'année 2020 les versements d'indemnisation aux victimes n'ont été effectués qu'en 2021.

A la fin de l'année 2020, tous les 4 cas n'ont pas été conclus.

Frais qui n'ont pas été imputés au fonds d'indemnisation :

- Frais d'informatique récurrents liés au bureau virtuel sécurisé

- Dédommagement/frais de la présidente et de deux autres membres

Couvertes par :

Employeuse de la présidente

Les employeurs respectifs

STATISTIQUE 2021

C. Nombre des propositions d'indemnisation enregistrées et des indemnités octroyées à des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et aujourd'hui prescrits (par instance requérante)

Instance requérante*	Propositions d'indemnités	Propositions			Indemnités versées		
		Décisions positives	Décisions négatives	Décisions en suspens	Jusqu'à CHF 5000	Dès CHF 5001 à 10'000	Dès CHF 10'001 à 20'000
DFG Bâle	1	1					1
DFG Coire	2	2					2
DFG St-Gall	1	1					1
DFG LGF	2	2				1	1
DFG Lugano							
DFG Sion	1	1					1
CECAR	2	2				1	1
Total	9	9	0	0	0	2	7

* **Remarque importante** : La statistique ci-dessus ne reflète pas totalement le nombre des cas d'abus qui seraient intervenus sur le territoire d'un diocèse donné. La raison en est que toute commission d'experts diocésaine (CED) est habilitée à soumettre une proposition se rapportant à de tels délits commis sur le territoire d'un autre diocèse (p. ex. du fait d'un changement de domicile de la victime depuis la survenance des événements dénoncés).

Nombre de demandes d'indemnisation par instance requérante

